

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS230

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 42 BIS

À l'alinéa 8, supprimer les mots :

« , le médecin du travail ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime une disposition introduite par le Sénat, qui prévoit la mobilisation du dispositif de l'article 42 bis par les médecins du travail.